



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL**

<i>Séance du Mardi 03 juin 2025</i>	
2025 – 068	<p>NOMBRE DE MEMBRES</p> <ul style="list-style-type: none"> - Afférents au Conseil Municipal : 23 - En exercice : 23 - Qui ont pris part à la délibération : 22 <p>Date de la convocation : 23/05/2025 Date d'affichage : 23/05/2025</p>

*L'an Deux Mil Vingt Cinq le mardi 03 juin à 19h00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de **M. Henri BEDAT, Maire,***

*Présents : MM. et Mmes **BEDAT, VILATON, FOURNET, CAZENAVE, LABAT, SEIRACQ, HOURQUET, DARRACQ, DEHEZ, CONSTANTIN, LAGRASSE, LABUXIERE, LARROQUE, MARIMPOUY, COLY.***

Excusés et procurations :

Mme BEZIAT-RICARD a donné procuration à M. VILATON

Mme BIARNES a donné procuration à Mme CAZENAVE

Mme WLUSEK a donné procuration à Mme BEDAT

M. ETIENNE a donné procuration à Mme HOURQUET

M. GATUINGT a donné procuration à M. LABAT

Mme MESPLEDE a donné procuration à M. FOURNET

Mme EDE a donné procuration à Mme LAGRASSE

*Absent excusé : **M. LAHONTAN***

*Secrétaire de séance : **M. Jérôme COLY***

OBJET :

**CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION A TEMPS COMPLET
Augmentation d'horaires**

VU l'ordonnance n°2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du Code général de la Fonction Publique,

VU le Code général de la Fonction Publique,

VU le tableau des emplois,

VU la délibération n° 2022 – 063 du 24 mai 2022 décidant la création d'un poste permanent d'adjoint d'animation à temps non-complet de 30h/semaine à compter du 1^{er} septembre 2022,

VU la délibération n° 2023 – 092 du 10 juillet 2023 décidant d'augmenter la quotité horaire de ce même poste à 32,5h/semaine à compter du 1^{er} septembre 2023,



CONSIDERANT que l'organisation des services périscolaires nécessite à compter du 1^{er} septembre 2025 une augmentation du temps de travail de l'agent nommé sur ce poste,

**Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
A L'UNANIMITE**

DECIDE d'augmenter la quotité horaire du poste d'adjoint d'animation à temps non-complet de 32,5h/semaine à **35h/semaine** à compter du **1^{er} septembre 2025**,

AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette nouvelle quotité horaire,

PRECISE que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent sont inscrits au budget communal,

ADOpte les modifications du tableau des emplois tel que proposé.

Fait et délibéré en séance du Conseil Municipal
Pour copie conforme
Suivent les signatures

Fait à Saint Vincent de Paul, le **06 juin 2025**

Le Maire,

Henri BEDAT



VOTE :

Pour	22
Contre	00
Abstention	00

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
Identifiant unique : 040 – 214002834 – 20250603 – DE2025068
et publication ou notification le

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau (sur place ou par courrier Villa Noulibos, 50, cours Lyautey 64000 PAU CEDEX, ou par voie dématérialisée à l'adresse <http://www.telerecours.fr>).